Berne, le 22 mai 2020

**Réponse de la Suisse à la demande du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme du 27 avril 2020 concernant le suivi de la résolution A/RES/74/148 sur la protection des migrants**

1. **Les actions menées pour faire progresser la protection des migrants en situation de vulnérabilité**

Depuis 2014, la Suisse soutient le Haut-Commissariat aux droits de l’homme (HCDH) dans ses interventions en lien avec la migration. Elle soutient également le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants et celui du Rapporteur Spécial pour les droits de l’homme des migrants, qui font régulièrement référence aux migrants en situation de vulnérabilité, aux migrants sans papiers ou aux enfants et mineurs non accompagnés, notamment aussi dans les deux derniers rapports du Rapporteur spécial pour les droits de l’homme des migrants analysant la migration sous une perspective genre.

Dans le cadre de projets, la Suisse soutient la promotion des [Principes et directives recommandés sur les droits de l’homme aux frontières internationales du HCDH](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/OHCHR_Recommended_Principles_Guidelines_FR.pdf). Des formations de trois jours pour les agents de l’Etat opérant aux frontières ont été développées en collaboration avec le centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et le HCDH. Ces modules de formation ont été testés lors de quatre formations régionales organisées en Asie du Sud-Est (juin 2018), en Afrique australe (juillet 2018), avec les pays du G5 Sahel (septembre 2018) et en Afrique du Nord (novembre 2018). Plus de 100 fonctionnaires y ont participé. Les modules de formation seront finalisés prochainement et un événement de lancement est prévu courant 2020. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les gardes-frontières à la situation des migrants et à la problématique des migrants vulnérables, afin que leurs droits humains soient respectés et qu'ils puissent être mieux protégés contre les mauvais traitements, la torture, la violence, la détention arbitraire et la traite des êtres humains en particulier s’ils se trouvent en situation irrégulière.

La Suisse s’engage afin de protéger les mineurs non accompagnés. Elle accueillera donc davantage de requérants d’asile mineurs non -accompagnés en provenance de Grèce, sur la base des dispositions de Dublin en vigueur. Depuis le début de l’année 2020, la Grèce a déposé 23 demandes de regroupement familial concernant des enfants et adolescents ayant des liens familiaux en Suisse. La Suisse va poursuivre cette pratique et accueillir davantage de mineurs non accompagnés en provenance de Grèce ayant proches en Suisse. La Suisse soutient par ailleurs plusieurs organisations d’entraide actives auprès des migrants en Grèce. Elle a, dans ce cadre, notamment contribué à la prise en charge de mineurs non accompagnés, au soutien psychosocial et légal des requérants d’asile vulnérables, ainsi qu’à fournir une aide humanitaire d’urgence aux migrants sur les îles grecques. En outres, la Suisse a octroyé un crédit supplémentaire pour financer les mesures prises en urgence afin d’empêcher la propagation du coronavirus dans les structures d’hébergement.

Les enfants non-accompagnés en situation de migration sont particulièrement vulnérables à toutes formes de violence, d’abus et d’exploitation. Il est donc primordial que les personnes étant confrontées ou travaillant avec des mineurs non accompagnés soient sensibilisées aux besoins spécifiques de protection de ceux-ci. La Suisse s’est jointe à seize ONG renommées pour créer [un cours](http://www.childrenonthemovemooc.com/index.php/en/) en ligne gratuit et accessible dans le monde entier, dans le but d’améliorer les connaissances et les pratiques des personnes qui sont confrontées tous les jours à des enfants non accompagnés en situation de migration.

La Suisse s’engage dans la lutte contre la traite des personnes, ainsi qu’en faveur de l’amélioration des normes visant à la protection des victimes de ce phénomène, suivant une approche fondée sur les droits de l’homme.

Au niveau multilatéral, la Suisse soutient l’Office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) dans le cadre de son Programme global contre la traite des personnes, par le biais d’initiatives ciblées. Ainsi, de 2019 à 2021, au Liban et en Jordanie, la Suisse soutient la formation par ONUDC des forces de sécurité à l’identification et à la prise en charge des victimes de la traite au sein des populations migrantes. Au Sahel, ce sont les troupes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui bénéficient de renforcement des capacités en matière de traite des personnes dans le cadre d’une formation pilote. Enfin, la Suisse soutient l'élaboration de la nouvelle recommandation générale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) des Nations Unies sur la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration globale.

La Suisse s’investit en outre en faveur d'un meilleur échange d’informations, d’expériences et dans le cadre de réflexions stratégiques avec les acteurs des pays de transit ou de provenance des victimes de la traite. Dans le cadre du Partenariat migratoire conclu avec le Nigéria en 2011, la Suisse soutient l’Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (NATPIP) dans la mise à jour du Plan d’Action National de Lutte contre la Traite 2021-2025.

Au niveau global, la Suisse s’engage en matière de détention des migrants, afin de promouvoir les droits humains et des alternatives à la détention. La Suisse soutient le *Global Detention Project* qui regroupe systématiquement les informations concernant les politiques et les pratiques relatives à la détention liée au statut migratoire, ainsi que l’incidence de la pandémie du COVID-19 sur la détention de migrants. En matière de plaidoyer, la Suisse collabore avec l’*International Detention Coalition*, une coalition qui regroupe plus de 400 organisations de la société civile dans le monde entier qui s’engagent, afin de réformer les politiques en matière de détention.

La Suisse soutient une approche cohérente de la politique étrangère en matière de migration, fondée sur la coopération interdépartementale des différents offices traitant de la migration (*whole of government approach*).

Au niveau des programmes de coopération pays/régionales, la Suisse poursuit une approche thématique dans certaines régions où un des trois domaines est dédié à la protection et la migration. Dans ces domaines, la protection des populations vulnérables dans des contextes différents par exemple de migration de travail ainsi que de la migration forcée est renforcé en soutenant les conditions cadres ainsi qu’à travers le soutien direct des personnes en situation vulnérable.

Au niveau global, la Suisse soutient également une approche cohérente et collaborative sur toutes les questions de migration. Pour cette raison, la Suisse s’est engagée depuis le début au sein du [Forum Mondial pour les Migrations et le Développement (FMMD).](https://www.gfmd.org/)  Le forum offre une plateforme d'échange informelle importante entre les États, la société civile, le secteur privé et les autorités locales (maires) y compris concernant le sujet des droits de l'homme des migrants. Pendant la pandémie de COVID-19 actuelle, le FMMD est utilisé comme plateforme de dialogue, car il bénéficie de la confiance de tous les acteurs. Les pratiques nationales (*best-practices*) pour faire face à la crise sont partagées et la coopération internationale est favorisée. La Suisse s'engage pour que les migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, soient pris en compte dans les mesures relatives au COVID-19 mettant ainsi en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030.

Durant la crise du COVID-19, les migrants sont particulièrement vulnérables, car ils ont un accès limité à l’information et aux services de soin. A cette égard, la Suisse appuie l’Institut arabe des droits de l’homme en Tunisie et l’Organisation internationale pour les migrations en Libye dans la mise en place de campagnes d’information et de sensibilisation, afin de faciliter l’accès des personnes migrantes et réfugiées à l’information.

Enfin, une des lacunes fréquemment mentionnée dans le cadre des mouvements migratoires mixtes est le manque de données fiables et de connaissances sur les questions relatives à la protection des migrants vulnérables. La Suisse soutient un [projet pilote novateur](https://gravier.shinyapps.io/fdfa_01_prod_v2/), qui vise à mieux comprendre le phénomène de la migration Sud-Sud et qui met un accent spécifique sur le genre. De nouvelles formes de données (big data/SIG data) offrent la possibilité de récolter des données sur la migration dans les pays en développement et les régions éloignées, où les ressources pour obtenir ces données font généralement défaut. Une meilleure compréhension de la migration en tant que phénomène genré peut permettre de mieux protéger les femmes et les filles migrantes contre les discriminations, les violences et les violations basées sur le genre et de mettre en œuvre leurs droits de l’homme. Face au besoin accru de données et d’informations suscité par la pandémie de COVID-19, la Suisse soutient le *Mixed Migration Centre* dans la récolte de données sur l'impact de la crise sur les migrants et les réfugiés. Les informations recueillies permettront de prendre des mesures ciblées pour les protéger et contenir la pandémie.

1. **Les défis et les bonnes pratiques pour identifier les migrants disparus et garantir l'accès à l'information et à la justice à leurs familles**

Jusqu’à présent, la problématique des personnes disparues était principalement associée à des situations de conflits armés, de violences ou de post-conflit. Or aujourd’hui, la communauté internationale se trouve de plus en plus confrontée à cette question dans le cadre des mouvements migratoires et des déplacements forcés.

Au niveau mondial, l’OIM estime que, depuis 2014, plus de 32 000 personnes ont péri sur les routes migratoires. Beaucoup d’autres ont vraisemblablement disparu sans laisser de traces, qu’elles aient été victimes de la traite des êtres humains, de l’esclavage et d’autres crimes, qu’elle se soient noyées en Méditerranée ou qu’elles aient succombé aux conditions extrêmes du désert.

Les pays d’origine, de transit et de destination, en particulier en Europe, sont obligés et mis au défi, en vertu du droit international, d’éclaircir les circonstances de ces disparitions et d’informer les proches.

Pour les proches, les conséquences juridiques, sociales et psychologiques d’une disparition sont souvent telles qu’elles les empêchent, partiellement ou totalement, de poursuivre leur vie ou de reconstruire leur existence. Ainsi, sans identification de la personne disparue ni déclaration de décès, le droit en matière de succession ne peut être appliqué. Les répercussions négatives des disparitions peuvent déstabiliser les sociétés, nuire à la pérennité des efforts de paix, marginaliser les individus et devenir ainsi une cause de migration forcée.

Dans le cadre de sa politique bilatérale et multilatérale, la Suisse se mobilise pour prévenir les disparitions et améliorer le travail de recherche et d’identification des migrants disparus. Dans ce but, elle coopère avec des organisations spécialisées. Par exemple, avec l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) et son Centre d’analyse des données migratoires mondiales [(*Global Migration Data Analysis Centre*, GMDAC)](https://missingmigrants.iom.int/), elle cherche à améliorer la situation générale en matière de données et à étudier les obstacles rencontrés par les proches dans leurs recherches ; avec la Croix-Rouge internationale (CICR) et la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD), elle souhaite établir des mécanismes de coopération internationale et élaborer des normes communes.

La Suisse soutient également les engagements en la matière de la 33e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Forum mondial sur les réfugiés de 2019.

En outre, nous nous référons à notre dernière contribution (réponse de la Suisse à la demande du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme du 27 octobre 2016 concernant le suivi de la résolution A/HRC/32/14 sur la protection des droits de l’homme des migrants), qui contient également des éléments pertinents pour la préparation du présent rapport.

Nous saisissons l’opportunité pour renouveler au Haut-Commissariat aux droits de l’homme l’assurance de notre plus haute considération.